

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 2 novembre 2021

<p>Délibération N° 21.166.2 En exercice 37 Présents 24 Votants 29 Pour 29 Contre 0 Abstention 0</p>	<p>PÔLE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL – SERVICE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE</p> <p>SPL TERRITOIRE 34 – SOUSCRIPTION À L'AUGMENTATION DE CAPITAL – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE</p>
---	---

Date de la convocation : 27/10/2021

L'an deux mille vingt et un
Et le 2 novembre à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle « Esprit Gare » de la commune de Maraussan, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

24 Conseillers communautaires présents : monsieur Serge BACCOU, monsieur Henri BEC, monsieur Bruno BERRAH, madame Patricia BERTHOMIEU, monsieur Thierry CALMEL, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, madame Patricia CATHALA, madame Valérie CHABOT, monsieur Bruno DAMBLEMONT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Frédéric FABRE, monsieur Jean-François GUIBBERT, madame Maryse LACOMBE, monsieur Michel PEPOZ, monsieur Serge PESCE, madame Nathalie PIQUES, madame Marlène PUCHE, monsieur Michel SANCHEZ, monsieur Christian SEGUY, madame Martine SIGNOUREL, madame Mireille TORTES, madame Maryline TUCA, monsieur Philippe VIDAL.

5 Conseillers communautaires absents représentés : madame Marcelle COUDERC (représentée par monsieur Bruno DAMBLEMONT), monsieur Jean-Pierre PEREZ (représenté par monsieur Alain CARALP), madame Viviane ROUQUET-TAFANI (représentée par monsieur Philippe VIDAL), monsieur Robert SENAL (représenté par monsieur Serge BACCOU), madame Brigitte SOULET (représentée par monsieur Serge PESCE).

8 Conseillers communautaires absents excusés : monsieur Didier CAYLA, madame Françoise CRASSOUS, monsieur Pierre CROS, monsieur Cédric GARCIA, monsieur Bernard GUERRERE, madame Catherine LIMORTÉ, madame Brigitte MATHE-MAURY, monsieur Thierry MAURAT.

Secrétaire de séance : madame Mireille TORTES.

REÇU EN PREFECTURE

le 15/11/2021

Application agréée E-legalite.com

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 2 novembre 2021

SPL Territoire 34 – Souscription à l’augmentation de capital – Approbation et autorisation de signature

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l’article L. 5211-1 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu le Code de l’urbanisme, notamment son article L. 327-1 ;

Vu le Code du commerce ;

Vu les statuts de la SPL Territoire 34 ;

Vu la délibération n° 21.120.2 du Conseil communautaire du 6 juillet 2021 approuvant l’augmentation du capital de la Société Publique Locale (SPL) Territoire 34 ;

Considérant qu’il est rappelé d’une part que la Communauté de communes La Domitienne est actuellement actionnaire de la SPL Territoire 34, à hauteur de 42 000€ répartis en 42 actions d’une valeur nominale chacune de 1 000€, soit 5,92% du capital qui s’élève actuellement à 710 000€, d’autre part que le Conseil d’administration de la SPL Territoire 34 a, en sa séance du 3 mai 2021, décidé la convocation d’une assemblée générale extraordinaire en vue d’augmenter le capital de la société d’un montant de 240 000€ ;

Considérant que la société entend poursuivre son action au service des territoires et développer plus encore son soutien aux collectivités, notamment en faveur de la rénovation des centres anciens ; qu’au vu du bilan de l’exercice 2020 et afin de répondre pleinement aux objectifs fixés par ses actionnaires, celle-ci a besoin de consolider son assise financière. Pour cela, elle propose une augmentation de son capital ;

Considérant que, par délibération du 6 juillet 2021, le représentant permanent de la Communauté de communes La Domitienne aux assemblées générales de la société a été autorisé à voter favorablement à cette augmentation de capital, en application de l’article L. 1524-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que, suivant l’assemblée générale extraordinaire de la SPL Territoire 34 du 15 octobre 2021, il a été décidé d’une augmentation de capital à hauteur de 240 000€ ; que, par la suite, les actionnaires de la société ont reçu un bulletin de souscription à l’augmentation de capital ;

Considérant qu’il est proposé que la Communauté de communes La Domitienne souscrive à hauteur de 14 000€ à l’augmentation de capital, ceci représentant 14 actions de 1 000€ chacune ;

Considérant que cela porterait la participation dans le capital à hauteur de 5,89% au lieu de 5,92% actuellement, mais cela n’aurait pas pour effet de diminuer le nombre de représentant permanent de la Communauté de communes au sein du Conseil d’administration de la société, fixé à 1 administrateur sur 18 ;

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Serge PESCE, 1^{er} vice-Président**,
Après en avoir délibéré,
Sur 29 membres présents ou représentés au moment du vote,
A l'unanimité,

I. APPROUVE la participation à l'augmentation de capital de la SPL Territoire 34 par une souscription à hauteur de 14 000€.

II. AUTORISE monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

III. PRÉCISE que les dépenses en résultant seront couvertes par les crédits inscrits au budget de l'exercice au chapitre prévu à cet effet ;

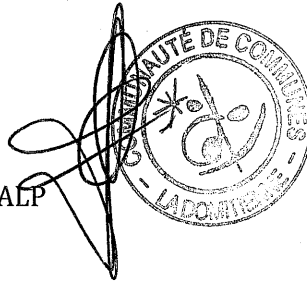
IV. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à l'affichage de cette délibération à l'Hôtel communautaire, à sa transmission au contrôle de légalité, à son insertion au recueil des actes administratifs de La Domitienne ;

VI. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application *Télérecours citoyens* qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP



REÇU EN PREFECTURE

le 15/11/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20211102-DELIB_21_16

REÇU EN PREFECTURE

le 15/11/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20211102-DELIB_21_16